



Absence contrôle employeur

Par **Germain62410**, le **14/10/2023** à **00:55**

Bonsoir

Voici mon problème

J'ai reçu hier un contrôle de la part d'un médecin contrôle envoyé par mon employeur .

Malheureusement je n'ai rien entendu la compagne non plus sachant qu'il y a une sonnette et que le chien qui aboie dès que l'on tape a la porte ou que l'on sonne n'a émis aucun son le présent d'une personne a la porte . Je n'ai également reçu aucun appel a la date ou l'entretien s'est effectué .

Ma question est simple quel recours puis je avoir fois je contacter le médecin qui est venu afin de m'expliquer sur la situation avec lui.

Dois également contacter mon employeur car ils sont même au courant sur ma prochaine opération que je vais subir dans un mois .

Que risque je sur les ij est ce sur la journée du contrôle prévue ou sur une durée plus longue.

Merci a vous

Par **P.M.**, le **14/10/2023** à **09:58**

Bonjour,

L'employeur est en droit de faire effectuer un tel contrôle s'il maintient une partie du salaire en plus des indemnités journalières de la Sécurité Sociale et si le texte conventionnel qui le prévoit indique la possibilité d'un tel contrôle...

Les conséquences du contrôle peut être l'interruption du maintien du salaire par l'employeur...

Il faudrait immédiatement envoyer une lettre recommandée à l'employeur pour contester les circonstances par lesquelles s'est effectué le contrôle et éventuellement demander une contre-visite...

S'il y a un code d'accès à l'immeuble, il faudrait vous assurer que l'employeur en avait connaissance...